

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3281**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Acquisition d'une propriété située 4-6, rue André Sartoretti et appartenant aux conjoints Buffin-Giraud

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3281**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une propriété située 4-6, rue André Sartoretti et appartenant aux consorts Buffin-Giraud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue André Sartoretti à 10 mètres selon l'emplacement réservé n° 15 au plan local d'urbanisme (PLU), la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une propriété située 4-6, rue André Sartoretti à Saint Genis les Ollières.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 40 mètres carrés environ constituée de 3 places de stationnement, dépendant de la propriété cadastrée sous le numéro 243 de la section AT et appartenant aux consorts Buffin-Giraud.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait au prix de 15 000 € admis par France domaine, bien cédé libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 29 mars 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 15 000 €, d'une parcelle d'une superficie de 40 mètres carrés appartenant aux consorts Buffin-Giraud, située 4-6, rue André Sartoretti à Saint Genis les Ollières, cadastrée sous le numéro 243 de la section AT et nécessaire à l'élargissement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2318, le 17 octobre 2011 pour la somme de 2 100 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 15 000 € concernant le terrain et de 1 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.